

LIVRET D'ACCUEIL

STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Accueillir un stagiaire en situation de handicap

Introduction

La Loi du 11 février 2005 portant sur **l'inclusion**, et pour « **l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** » a mis en avant les principes de **non-discrimination** et de **droit à la compensation du handicap**.

La loi oblige les organismes de formation professionnelle à :

- Accueillir les personnes en situation de handicap en formation sans discrimination
- Garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leur parcours

Les organismes de formation professionnelle doivent veiller à :

- Développer l'accessibilité des formations
- Développer la capacité des équipes à organiser la compensation du handicap des personnes en formation
- S'assurer de la bonne accessibilité des locaux

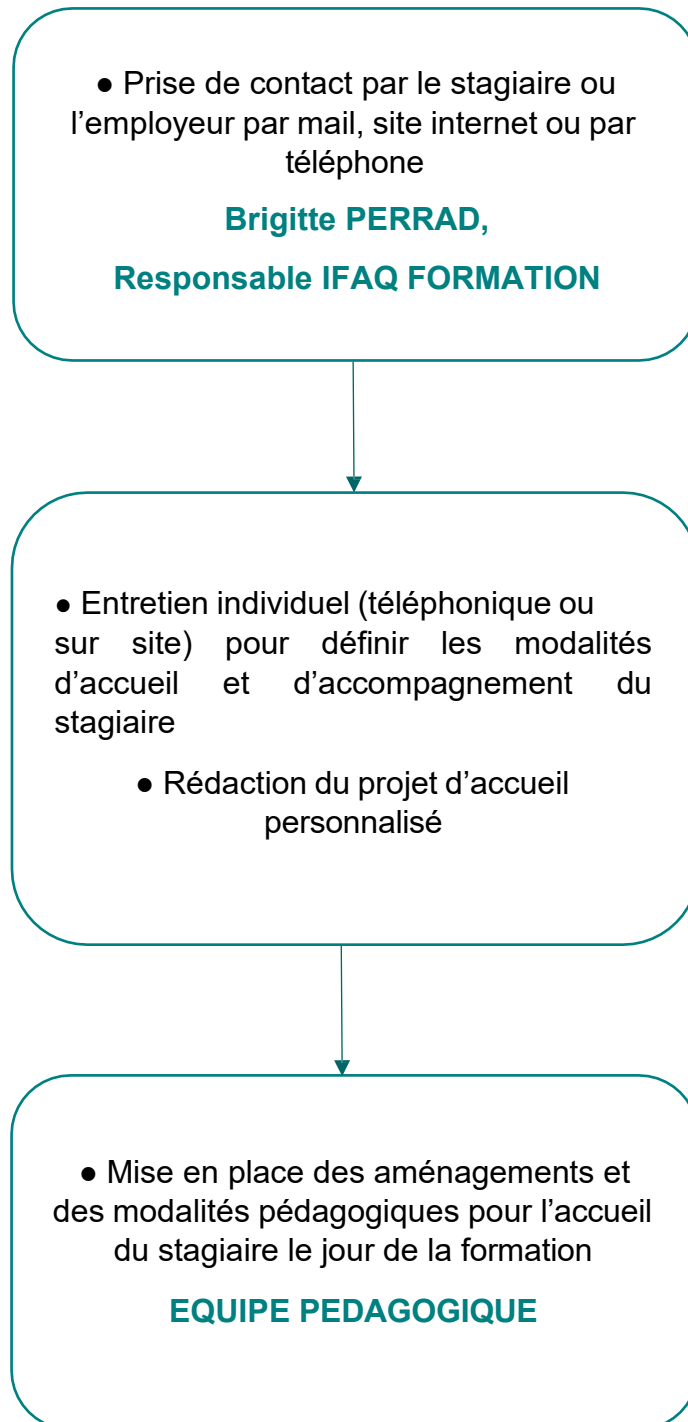
Chaque organisme doit définir et mettre en œuvre les aménagements nécessaires, afin de créer des conditions favorables pour l'accueil et l'apprentissage des stagiaires en situation de handicap en formation.

Ces aménagements portent sur :

- L'adaptation et l'aménagement de l'environnement de la formation
- L'adaptation des rythmes et des temps de formation
- L'adaptation des modalités pédagogiques, contenus, supports, outils

Procédures d'accueil Handicap

1). Organisation



Tél. : 06 20 41 66 34 – brigitte.perrad@ifaq-formation.com

2). Modalités d'accompagnement

- **Accessibilité et aménagement de la salle de formation :**
 - Place de parking à proximité de la salle
 - Salle de formation située au rez-de-chaussée, aménagée et proche de l'entrée du bâtiment
 - Sanitaires adaptés et proches de l'entrée du centre de formation
 - Transmission des informations en amont (transports, modalités d'accès, plan d'accès simplifié)
 - Accompagnement dans les déplacements
 - Cuisine adaptée pour les personnes à mobilité réduite
 - Visite des locaux
 - Signalétique adaptée dans les locaux de formation
 - Référent handicap présent sur le site

- **Aménagement de la formation :**
 - Transmission des contenus pédagogique en amont de la formation
 - Prise de contact avec les professionnels de la communication (interprète en langage des signes, etc.) pour anticiper les aménagements nécessaires
 - Temps de pause supplémentaires si nécessaire
 - Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation
 - Accompagnement individuel

- **Aménagements pédagogiques :**
 - Supports et contenus pédagogiques mis à disposition sur ordinateur
 - Mise à disposition d'outils facilitant la communication (communication orale et écrite)
 - Adaptation des mises en situation (supports visuels, mises en situation pratiques et concrètes)
 - Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation
 - Equipe pédagogique sensibilisée au Handicap

→ Handicap Moteur

Le handicap moteur se caractérise par une aptitude limitée à se déplacer, à exécuter des tâches manuelles ou à mouvoir certaines parties du corps.



Incapacités ou capacités réduites : dans les mouvements, la marche, les transferts, les actes simples de la vie quotidienne, l'accessibilité au savoir et à l'information.

Tableau récapitulatif des solutions de compensation envisageables

| Situations problématiques | Aides techniques | Aides humaines | Aides animales |
|--|---|--|--------------------|
| Se déplacer | Canne / béquille Déambulateur Fauteuil roulant | Tierce personne Transports spécialisés | Chien d'assistance |
| Conserver une posture (assis ou debout), porter des charges | Fauteuil ergonomique Fauteuil verticalisateur Table de formation réglable en hauteur ou inclinable | | |
| Saisir et manipuler des objets | Pince de préhension Tourne page | Tierce personne | Chien d'assistance |
| Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication | Ordinateur avec clavier et souris adaptée Repose-bras et poignets Pupitre / support de documents Logiciel de dictée vocale | Tierce personne pour la prise de notes Interface de communication | |

→ Handicaps sensoriels

- Handicap visuel

Le handicap visuel se caractérise par une perte de l'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité.



Incapacités ou capacités réduites : dans la vie quotidienne, familiale et sociale.

Tableau récapitulatif des solutions de compensation envisageables

| Situations problématiques | Aides techniques | Aides humaines | Aides animales |
|--|--|--|----------------|
| Se déplacer | Repères sonores et podotactiles Signalisation avec code couleur Transports spécialisés | Tierce personne Instructeur en locomotion | Chien guide |
| Lire et écrire (personnes malvoyantes) | Loupe Lampe d'appoint Télé agrandisseur | | |
| Lire (personnes non-voyantes) | Synthèse vocale Logiciel de reconnaissance de caractère | | |
| Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication | Lampe d'appoint Clavier avec gros caractères Logiciel de grossissement de caractère et d'interface braille / plage et bloc-notes braille Machine à écrire le braille | Tierce personne pour la prise de notes | |

Tél. : 06 20 41 66 34 – brigitte.perrad@ifaq-formation.com

SARL au capital de 10 000 € - Siret 521 727 164 00027 – Code NAF : 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 75 33 14 964 33 auprès de la préfète de région Nouvelle Aquitaine

- Handicap auditif

Le handicap auditif se caractérise par une perte partielle ou totale de l'audition.



Incapacités ou capacités réduites : .entendre, parler, maîtrise du langage, relations et socialisation, accessibilité au savoir et à l'information, communication, atteintes physiques (surcharge sonore, sécurité).

Tableau récapitulatif des solutions de compensation envisageables

| Situations problématiques | Aides techniques | Aides humaines |
|---|---|---|
| Compréhension des messages et communication directe et oralisation | Casque amplificateur de voix Système haute fréquence (micro haute fréquence) Borne auditive Ardoise effaçable | Instructeur en langage des signes Interface de communication |
| Communication et formation à distance | Système de Visio interprétation | Instructeur en langage des signes |
| Communication écrite | | Tierce personne pour la prise de notes |

→ Handicap mental

Le handicap mental (déficience mentale / intellectuelle) se caractérise par une difficulté à comprendre, ainsi qu'une limitation de la rapidité et de l'efficacité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension et de la cognition, entraînant un déficit du mode de réflexion et des capacités d'apprentissage



Incapacités ou capacités réduites : acquérir des connaissances et des compétences (problème de mémorisation, d'attention, d'abstraction et d'application des acquis - savoir-faire -), relations et socialisation, communication, autonomie.

Tableau récapitulatif des solutions de compensation envisageables

| Situations problématiques | Aides techniques | Aides humaines |
|--|--|---|
| Se déplacer et se repérer dans l'espace | Signalisation imagée avec code couleur Transports spécialisés | Référent handicap Désignation d'un référent dans le groupe de stagiaires |
| Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication | Utilisation d'un logiciel de modélisation conceptuelle Base de données d'images | Auxiliaire professionnel Tierce personne pour la prise de notes |
| Conserver une posture (assis ou debout), porter des charges | Fauteuil ergonomique Table de formation réglable en hauteur ou inclinable | |

Tél. : 06 20 41 66 34 – brigitte.perrad@ifaq-formation.com

SARL au capital de 10 000 € - Siret 521 727 164 00027 – Code NAF : 8559A
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 75 33 14 964 33 auprès de la préfète de région Nouvelle Aquitaine

→Maladies invalidantes

Les maladies invalidantes représentent les troubles de la santé invalidant pouvant atteindre les organes vitaux. Ce sont des maladies organiques (pathologies cardiovasculaires, respiratoires, digestives, infectieuses ou immunitaires, endocriniennes, hématologiques, cancérologiques ou neurologiques)



Incapacités ou capacités réduites : restriction d'activité. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives. Constituent un handicap non visible.

Tableau récapitulatif des solutions de compensation envisageables

| Situations problématiques | Aides techniques | Aides humaines |
|--|--|--|
| Se déplacer | Canne / béquille Déambulateur Fauteuil roulant | Tierce personne Transports spécialisés Auxiliaire de vie |
| Conserver une posture (assis ou debout), porter des charges | Fauteuil ergonomique Fauteuil verticalisateur Table de formation réglable en hauteur ou inclinable | |
| Saisir et manipuler des objets | Pince de préhension Tourne page | Tierce personne |
| Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication | Ordinateur avec clavier et souris adaptée Repose-bras et poignets Pupitre Support de documents Logiciel de dictée vocale | Tierce personne pour la prise de notes |

→ Handicap psychique

Le handicap psychique se caractérise par l'atteinte d'une pathologie mentale, entraînant des troubles dans la sphère de la vie sociale, affective. Peut entraîner une perturbation de la personnalité.



Incapacités ou capacités réduites : les personnes atteintes d'un handicap psychique souffrent d'un malaise qui peut se traduire par des comportements éloignés des conduites et codes sociaux habituels.

Tableau récapitulatif des solutions de compensation envisageables

| Situations problématiques | Aides techniques | Aides humaines |
|--|---|---|
| Se déplacer | Transports en commun ou transports spécialisés | Référent handicap Désignation d'un référent dans le groupe de stagiaires |
| Utilisation de l'outil informatique, prise de note et communication | Utilisation d'un PDA Communication par mail Consignes écrites | Auxiliaire professionnel Tierce personne pour la prise de notes |

→Autres handicaps et troubles

| Handicap | Situations problématiques |
|---|--|
| <p>Polyhandicap : handicap grave à expression multiples, associant une déficience motrice et intellectuelle</p> | <p>Difficultés et / ou incapacité à effectuer seuls les actes essentiels et actes de la vie ordinaire</p> |
| <p>Pluri handicap : association de plusieurs déficiences physiques ayant le même degré de gravité, empêchant de déterminer une déficience principale (incidences sur la prise en charge et l'accompagnement)</p> | <p>Difficultés et / ou incapacité à effectuer seuls les actes essentiels et actes de la vie ordinaire</p> <p>Notion de sur handicap : aggravation d'un handicap existant par les difficultés relationnelles ou d'adaptation qu'il provoque</p> |
| <p>Troubles de la parole et du langage : perturbation durable et significative de la structuration du langage parlé</p> | <p>Difficultés de communication vocale</p> |
| <p>Handicap cognitif : situation de handicap qui touche les personnes souffrant de dysfonctionnements neurologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ◦ Autisme et troubles envahissant du développement (TED) ◦ Troubles cognitifs spécifiques développementaux (DYS : dyslexie, dysphasie...) ◦ Troubles cognitifs acquis (Traumatismes crâniens (association de troubles physiques, cognitifs, du comportement et de l'adaptation) ◦ Troubles cognitifs évolutifs de l'adulte (Sclérose en plaque, Alzheimer, Parkinson) | <p>Difficultés et / ou incapacité à effectuer seuls les actes essentiels et actes de la vie ordinaire</p> <p>Troubles graves de la communication</p> <p>Troubles spécifiques de l'apprentissage</p> <p>Troubles de la mémoire, de l'attention, des fonctions exécutives, du jugement, du raisonnement</p> <p>Atteinte motrice, sensorielle, sensitive, intellectuelle, troubles psychiques</p> <p>Maladie évolutive imprévisible</p> |

PARTENAIRES

Emploi et formation professionnelle

**Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) -
Délégation régionale Pays-de-la-Loire**
www.agefiph.fr

CAP Emploi

**FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) - Centre de gestion de la
fonction publique territoriale Loire-Atlantique**

Pôle emploi Direction régionale

Mission locale